

# Consignes sanitaires – règles chez le client (ou dans une salle choisie par le client) mise à jour le 20 décembre 2021



Le client est responsable de la fourniture des masques aux participants



L'organisme de formation (ou l'entreprise de location de salle) s'assurer que le formateur a un masque



Sur demande du client, Emmanuelle Gauthier Conseil & Formation peut fournir des masques aux participants qui seront facturés



Le respect des conditions sanitaires (nettoyage et désinfection) est assuré par le client

Consignes  
sanitaires – règles  
chez le client  
(ou dans une salle  
choisie par le  
client)  
mise à jour le 20  
décembre 2021

# Mesures barrières au travail



**Limitez les déplacements  
et les contacts** au strict nécessaire,  
évités les rassemblements.



**Respectez une distance de sécurité**  
avec les collègues, les clients  
et les fournisseurs.



**Saluez vos collègues sans leur serrer  
la main**, sans leur faire la bise  
et sans accolade.



**Portez un masque.**  
Une fois le masque bien ajusté,  
ne pas le toucher.



**Lavez-vous régulièrement les mains**  
avec de l'eau et du savon et essuyez-les  
avec du papier à usage unique, ou utilisez  
une solution hydroalcoolique.



**Toussez ou éternuez dans votre coude,**  
mouchez-vous et crachez dans un mouchoir  
en papier que vous jetez immédiatement  
à la poubelle.